

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2010)
Heft: 4: Rester jeune en pratiquant le bénévolat

Artikel: Le travail bénévole : une notion erronée pour une activité d'une grande utilité
Autor: Diener, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



photo: Pro Senectute St-Gall

Des bénévoles assument des tâches en faveur de la société qui ne seraient pas vraiment assurées si elles étaient uniquement fournies contre rémunération.

SAVOIRS SPECIALISES

Le travail bénévole : une notion erronée pour une activité d'une grande utilité

La définition du travail bénévole comme travail temporaire non rémunéré se révèle non seulement réductrice mais comporte aussi des écueils pour le travail de Pro Senectute.

Thomas Diener – Président de Pro Senectute St-Gall

L'association Benevol définit, entre autres, le travail bénévole comme suit : « Le travail bénévole consiste en l'exercice d'une activité dans le secteur non lucratif, librement consentie, sans rémunération, pour une durée limitée ». Cette définition s'attache surtout à distinguer le travail bénévole de l'activité lucrative et s'inscrit, de ce fait, dans une vision pécuniaire des choses. Elle a amené les services administratifs, les autorités et aussi une grande partie de la population à assimiler le travail bénévole à un travail temporaire non rémunéré. Ce genre de travail n'ayant pas la même cote qu'un travail rémunéré, il en résulte une perception qui vient miner tous les efforts visant à obtenir une reconnaissance au moins symbolique du travail dit « bénévole ». La définition

précitée peut même entraîner des répercussions très concrètes sur le travail de Pro Senectute. En effet, l'Office fédéral des assurances sociales accorde des subventions en faveur d'activités qui doivent explicitement être accomplies par des « bénévoles ». Si, d'avenir, le travail bénévole se retrouvait assimilé de façon systématique à un travail non rémunéré, beaucoup de prestations pourraient se voir privées de subventions.

Une nouvelle définition s'avère indispensable

Ce qui dérange le plus toutefois, c'est que cette vision réductrice des choses ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur le travail accompli dans l'intérêt de la communauté. Des termes comme « volontariat social » ou « engagement citoyen » seraient plus pertinents pour souligner qu'il s'agit là d'un engagement en faveur de la société civile, d'une volonté d'influer sur le cours des choses et de prendre une part active dans la vie publique ou, a contrario, que le bénévolat ne représente pas juste un bon filon pour faire des économies. Que des gens investissent de leur temps pour un

tel engagement permet d'offrir à la société des prestations qui ne seraient plus assurées ou, tout au plus, dans une bien moindre mesure, si elles n'étaient que fournies contre rémunération. Le volontariat social permet donc quelque chose qui n'existerait pas autrement ; c'est en particulier pour cette raison que les bénévoles vivent leur engagement comme une expérience porteuse de sens.

Un échange basé sur des règles équitables

Leur mission une fois définie, les bénévoles prennent des engagements qui ne leur permettent pas de mettre un terme à cette collaboration quand l'envie leur en prend. Les engagements pris supposent aussi de pouvoir s'appuyer sur des règles claires et équitables pour cet échange qui, certes, ne requiert aucune contrepartie financière mais ne l'exclut pas pour autant d'un point de vue idéologique. En plus d'une reconnaissance immatérielle, par exemple en proposant aux bénévoles des cours de perfectionnement ou un soutien professionnel dans le cadre de leur activité, une reconnaissance pécuniaire pourrait se révéler utile dans certains cas. Une rémunération apparaît notamment opportune dans le cadre d'un volontariat social où les bénévoles assument des tâches induisant un statut social défavorisé, ou lorsqu'ils sont amenés à s'occuper de clients ayant besoin d'aide et qui se trouvent, de ce fait, dans une situation de dépendance accrue.

Conserver une approche qui a fait ses preuves

La collaboration avec des personnes qui s'engagent avec enthousiasme et de toutes leurs forces pour le bien-être des aînés s'inscrit dans une longue tradition chez Pro Senectute. C'est pourquoi Pro Senectute sait qu'un dogme, selon lequel le travail bénévole ne peut qu'être reconnu en tant que tel s'il ne donne lieu à aucune rétribution financière, n'arrange rien à la situation. C'est en choisissant des formes de reconnaissance, d'implication et de participation originales pour les personnes engagées que nous parviendrons, aussi à l'avenir, à transformer les bénévoles concernés en acteurs à part entière de notre fondation.